



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

DEL2026-022

Rapporteur : Michel BELIN

La commune souhaite soutenir au mieux les associations sur son territoire, qui jouent un rôle majeur dans les liens entre tous : population locale, résidents secondaires et visiteurs.

La commune est présente à leur côté pour les soutenir financièrement et logistiquement, et les promouvoir de façon que chacune puisse vivre, rassembler ses adhérents et participer à l'animation de notre village, quel que soit leur domaine d'activités (culture et patrimoine, enfance & jeunesse, sports & bien-être, agriculture & environnement, secours & prévention, social & médico-social, etc...).

Il est rappelé que les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2026 ont fait l'objet d'un examen en interne ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 27 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la répartition de l'enveloppe budgétaire 2026 aux associations et d'autoriser le versement comme suit :

ASSOCIATIONS**1. AGRICULTURE**

ASS SYNDICALE LIBRE DE GESTION FORESTIERE (ASLGF)	16 000,00 €	2 000,00 €
LIEUTENANT DE LA LOUVETERIE	pas de demande	150,00 €
Sous total agriculture	16 000,00 €	2 150,00 €

2. CULTURE - LOISIRS

GROUPE FOLKLORIQUE LES VERDASSES	1 000,00 €	1 000,00 €
CENTRE DE LOISIRS LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS	40 000,00 €	20 000,00 €
LES AMIS DU CENTRE CULTUREL LA GORGE	5 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION MILC	2 000,00 €	2 000,00 €
Sous total culture - loisirs	48 000,00 €	27 000,00 €

3. SCOLAIRE

ASS. SPORTIVE COLLEGE VARENS	300,00 €	300,00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	125,00 €	100,00 €
COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE	Entre 50 et 130€	100,00 €
ECOLE DE PRODUCTION (ECAUT)	1 élève	100,00 €
Sous total scolaire	425,00 €	600,00 €

4. ENVIRONNEMENT

LE TETRAS LIBRE	0,10 € par hab	120,00 €
REPAIR CAFE DU VAL MONTJOIE	400,00 €	400,00 €
SEME TA TRANSITION	500,00 €	1 000,00 €
Sous total environnement	900,00 €	1 520,00 €

5. SECOURS ET PREVENTION

ASS. PREVENTION ROUTIERE	250,00 €	150,00 €
GSCF - GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE Français	0,10 € par hab	120,00 €
RISQ 4 - ASSOCIATION DES PISTEURS	3 430,00 €	3 000,00 €
MAITRES CHIENS D'AVALANCHE DU VAL MONTJOIE	2 000,00 €	1 500,00 €
SOCIETE DE SECOURS EN MONTAGNE DU VAL MONTJOIE	pas de demande	500,00 €
Sous total secours et prévention	5 680,00 €	5 270,00 €

6. SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

AACS (Association d'actions culturelles et sociales)	600,00 €	600,00 €
ACAA BANQUE ALIMENTAIRE PASSY-St GERVAIS-LES CONTAS	1 100,00 €	1 100,00 €
ADMR (Aide dom milieu rural) LES FIZ VAL MONTJOIE	3 000,00 €	3 000,00 €
AFTC (Association des familles de traumatisés crâniens)	500,00 €	500,00 €
APF - Association FRANCE HANDICAP	500,00 €	250,00 €
ASS ECOLE A L'HOPITAL	100,00 €	100,00 €
ESPACE FEMME GENEVIEVE D.	650,00 €	300,00 €
FRANCE ALZHEIMER 74	200,00 €	200,00 €
LES 1001 VIES DE LAPRAK	2 000,00 €	1 200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	non précisé	300,00 €
Sous total social et médico-social	8 650,00 €	7 550,00 €

7. SPORTS - BIEN ÊTRE

ASCCM	3 500,00 €	3 500,00 €
CURLING CLUB	5 000,00 €	2 000,00 €
JOLY JUMPERS PARAPENTE	5 000,00 €	5 000,00 €
LA MONTAGN'HARD	1 500,00 €	1 000,00 €
LA RHODOSIENNE	2 000,00 €	0,00 €
SKI CLUB	35 000,00 €	35 000,00 €
VAL MONTJOIE TELEMAR (VMT)	8 000,00 €	6 500,00 €
VELO VAL MONTJOIE (VVM)	1 500,00 €	1 500,00 €
Sous total sports - bien être	61 500,00 €	54 500,00 €
TOTAL	141 155,00 €	98 590,00 €

En outre, il est rappelé que depuis la loi n°2021-1109 du respect des principes de la République, toute association publique se doit de signer un contrat d'engagement républicain à respecter :

- Les lois de la République
- La liberté de conscience
- La liberté des membres de l'association
- L'égalité et la non-discrimination
- La fraternité et la prévention de la violence
- La dignité de la personne humaine
- Les symboles de la République

Il est rappelé que les élus membres de l'exécutif des associations ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

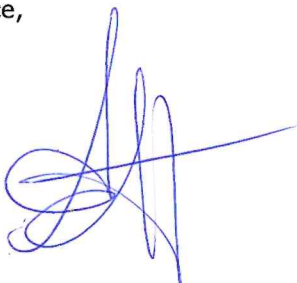
Michel BOUVARD et Bertrand DOLIGEZ ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 09	Contre :	Abstention :

- **D'APPROUVER** les subventions 2026 accordées aux associations selon le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec chaque association percevant une subvention de la commune de plus de 23 000 euros, une convention d'objectif précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'attribution de ces subventions.
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 074-217400852-20260226-DEL2026022-DE